

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire *

**Date, lieu et thème de la soixante-douzième session
de la Commission (2016)****Date, lieu et thème de la soixante-douzième session
de la Commission (2016)****Note du secrétariat*****Résumé*

Le présent document contient des indications sur les dates et lieu possibles de la soixante-douzième session de la Commission, qui se tiendra en 2016, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat à soumettre à la Commission pour examen à sa soixante et onzième session. La Commission est invitée à réfléchir aux dates, lieu et thème de sa soixante-douzième session, qui se tiendra en 2016, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

II. Date et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le Secrétaire général. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le Secrétaire exécutif en fixe ensuite les dates précises et le lieu en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa 359^e session et au cours de consultations informelles.

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

III. Thème

4. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 359^e session, tenue le 23 mars 2015, ainsi que le Groupe de travail informel sur l'examen de l'appareil de conférence, réuni le 1^{er} avril 2015, et le Groupe de travail informel sur les projets de résolution, à sa première réunion du 20 avril 2015, ont examiné des propositions de thème pour la soixante-douzième session de la Commission et ont décidé de soumettre à la Commission pour examen le thème suivant: « Développement durable fondé sur la science, la technologie et l'innovation ».

Rappel des faits

5. Il a été reconnu que la science, la technologie et l'innovation (STI) sont des moyens de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs nationaux de développement durable. De plus, le renforcement de la coopération internationale et de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation est actuellement une des cibles de l'objectif n° 17 des objectifs de développement durable proposés. Il est très clair que la réalisation de certains des objectifs de développement durable passera par des innovations et progrès technologiques de grandes ampleurs, lesquels nécessitent des connaissances poussées en matière de STI, mais aussi des infrastructures adaptées et un cadre favorable, moyennant l'instauration de politiques et mécanismes de mise en œuvre en matière de STI. La science, la technologie et l'innovation jouent un rôle intersectoriel dans le cadre des interconnexions entre les trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) et offrent des solutions efficaces et intégrées dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.

6. La science, la technologie et l'innovation sont indispensables pour faire face aux grands défis de notre époque, que sont notamment: les changements climatiques (atténuation et adaptation), la réduction et la gestion des risques de catastrophe, les améliorations à apporter à la connectivité mondiale et régionale, la production alimentaire alors que diminuent les surfaces arables et augmente la population, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, et l'apparition de nouvelles maladies et de résistances microbiennes, pour n'en citer que quelques-uns. Toutes ces nouvelles problématiques requièrent l'élaboration de nouveaux produits et services adaptés aux contextes national, régional et mondial, d'où la nécessité d'innover et de mettre au point de nouvelles technologies. Il importe également de clarifier les interactions entre la science, la technologie et l'innovation et leur application si l'on veut équilibrer les trois piliers du développement durable. Cette démarche permettra aux parties concernées de concevoir des stratégies cohérentes et de mettre au point des cadres politiques nationaux pour promouvoir la STI dans l'optique du développement durable, notamment par la coopération régionale.

Questions et défis majeurs en Asie et dans le Pacifique

7. Dans la région Asie-Pacifique, la STI pourrait servir de mécanisme pour aider à résoudre, par l'apport de solutions technologiques, les questions

et défis fondamentaux en matière de développement. Toutefois, pour y parvenir, les États membres doivent s'attaquer à certains grands problèmes et défis dans la création d'un environnement favorable et la mise au point d'écosystèmes d'innovation. Parmi ces problèmes et défis figurent notamment les déficiences et la fragmentation des politiques nationales en matière de STI, l'inadéquation des données statistiques et des connaissances en matière de STI rendant difficile l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles, l'approche verticale des politiques et de la planification en matière de STI, le manque de liens entre les composantes des systèmes d'innovation nationaux et les partenariats entre acteurs concernés, l'accès limité à la propriété intellectuelle dans de grands domaines du développement durable, la prédominance des stratégies de développement à forte intensité en carbone, et les lacunes dans l'évaluation et la gouvernance en matière de STI. On notera en particulier que les politiques dans ce domaine devraient être clairement liées aux objectifs de développement durable.

Interventions stratégiques

8. De nombreuses problématiques mentionnées ci-dessus sont fondamentales pour la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés de la région, aussi la Commission pourrait-elle promouvoir le développement durable dans la région en renforçant les moyens dont disposent les États membres pour la mise au point de stratégies et de politiques en matière de STI fondées sur des données factuelles, mais aussi en améliorant les écosystèmes d'innovation technologiques nationaux, en mettant en place des outils d'évaluation et de gouvernance des politiques et des mécanismes d'exécution dans le domaine des STI, en promouvant un environnement national de propriété intellectuelle efficace au service de l'intérêt général, en assurant la protection et la promotion des techniques traditionnelles et locales, et en favorisant le transfert et l'incorporation des technologies étrangères. La Commission pourrait également se pencher sur la possibilité de promouvoir les stratégies à faible intensité en carbone et la croissance verte, de populariser l'adoption d'innovations et pratiques technologiques locales, et de piloter la mise au point de modèles innovants fondés sur la STI pour concrétiser les effets bénéfiques du développement durable.

9. Sur la base d'un examen détaillé des publications sur le sujet et des enseignements tirés des activités menées par la CESAP dans le domaine du renforcement des capacités pour la STI, l'étude de la Commission pourrait présenter un cadre conceptuel définissant le lien entre, d'une part, la STI et, de l'autre, le développement durable dans le contexte plus large du programme de développement pour l'après-2015. Elle pourrait notamment mettre en avant certains objectifs et cibles de développement durable qui nécessitent une intervention en rapport avec la STI. Le cadre conceptuel ainsi défini pourrait aider à déterminer en quoi la STI et ses applications peuvent contribuer à équilibrer les trois piliers du développement durable, notamment en définissant les principaux acteurs et leur rôle, en particulier les gouvernements et le secteur privé. Cette étude pourrait insister sur les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

10. L'étude pourrait également s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics et sur les politiques nécessaires à la promotion de la STI. Elle pourrait en particulier examiner les conditions nécessaires à un développement réussi de la STI en étudiant les paramètres et conditions indispensables à l'élaboration de politiques et à la mise en place d'infrastructures en matière de STI, dans le but de créer un environnement de nature à faciliter la mise en

œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Des politiques pourraient être définies, aussi bien en ce qui concerne le développement ou le transfert de technologie que la création de systèmes d'innovation nationaux et infranationaux. Plusieurs politiques à même de favoriser le bon développement de la STI pourraient être retenues, en tenant dûment compte des obligations internationales et multilatérales des pays. Il pourrait notamment s'agir de politiques favorisant un environnement économique propice à la recherche-développement et à l'innovation, de politiques commerciales et d'investissement, de politiques de promotion des services (techniques, financiers et liés au marché), de politiques de promotion des savoirs traditionnels, et de politiques liées au développement et renforcement de l'infrastructure nécessaire à la STI, sans oublier les aspects liés aux ressources humaines et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, l'étude pourrait également traiter des moyens de favoriser l'entrepreneuriat fondé sur la technologie et d'améliorer le transfert de technologie, en se penchant notamment sur l'investissement étranger direct et la délivrance de licences, et en évaluant les avantages et inconvénients de chacun de ces moyens. Le financement de la technologie pourrait être examiné comme un moyen de développer les capacités technologiques locales. L'étude pourrait aussi recenser les politiques publiques à même de remédier aux carences du marché et d'assurer la prestation de services publics – éducation supérieure et mise en valeur des compétences notamment – ainsi que les politiques permettant de garantir que les fruits de la recherche scientifique et du développement technologique profitent à tous les groupes de la société. L'étude pourrait également examiner comment certains pays pourraient bénéficier des politiques en matière de STI les plus adaptées à leur contexte national. Enfin, elle pourrait aussi traiter des conditions à remplir pour développer des systèmes d'innovation nationaux, infranationaux et sectoriels en s'inspirant des meilleures pratiques recensées dans la région.

11. L'étude pourrait par ailleurs examiner les moyens actuels et potentiels de développer la coopération régionale en matière de STI, ainsi que le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et les autres acteurs régionaux concernés par la STI, comme les centres de recherche et d'enseignement. Outre la diffusion de la technologie et l'expansion des chaînes régionales d'approvisionnement et de distribution, l'étude pourrait examiner les diverses formes de coopération – Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire – pour mettre au point des solutions aux problèmes communs dans les domaines particulièrement importants pour le développement durable dans la région, comme l'agriculture, l'énergie et la santé. En conclusion, elle pourrait proposer une stratégie régionale de promotion de la STI au service du développement durable, mettant en évidence les principales difficultés recensées, le rôle des gouvernements et d'autres parties prenantes et la manière dont ils pourraient coopérer au niveau régional. Enfin, elle pourrait déterminer le rôle que pourrait jouer la CESAP dans la promotion de la STI au service du développement durable et soumettre ses conclusions sur la question à l'examen des États membres.

12. L'étude pourrait par ailleurs se pencher sur la participation effective des entreprises à la STI, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, principaux pourvoyeurs d'emplois aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel. Elle pourrait également se pencher sur le rôle du commerce et de l'investissement dans la promotion de la STI, notamment sur l'importance des questions ci-après: entrepreneuriat et création d'entreprises fondés sur la technologie, pépinières d'entreprises technologiques, financement par capital-risque et environnement économique transparent mais compétitif. Elle pourrait aussi traiter de la nécessité

d'instaurer des partenariats dans le domaine de la technologie et de promouvoir une spécialisation judicieuse, sans oublier l'impact de l'innovation tout au long des chaînes d'approvisionnement.

13. Les femmes représentant environ la moitié des 4,1 milliards d'habitants de la région Asie-Pacifique, l'étude pourrait s'intéresser à la question des femmes dans plusieurs dimensions de la STI, notamment aux femmes qui suivent des études supérieures ou un cursus technique, aux personnes qui travaillent dans la recherche-développement, à l'entrepreneuriat, ainsi qu'aux infrastructures de STI tenant compte des besoins des femmes. Elle pourrait aussi s'intéresser aux politiques nationales actuelles qui favorisent la participation des femmes à la STI et à l'entrepreneuriat, et recenser les lacunes à combler. Enfin, elle pourrait proposer certaines politiques nationales et mesures d'appui pour remédier à ces lacunes et envisager de nouvelles formules propres à favoriser la participation des femmes à la réalisation du développement durable fondé sur la STI.

IV. Études thématiques précédentes

14. Pour référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe au présent document.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission*

Session	Année	Thème
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement

Session	Année	Thème
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte: technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises: les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre

* De la quarantième à la soixante et onzième session.